

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 22 mars 2021

Convocation du : 16 mars 2021

Le vingt-deux mars deux mille vingt et un, à 16 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de M. Fabien GASCARD, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Alain BOYOD, Laurent CELCE, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Georges LESBROS, Rémy FREY, Mallorie BOURGOGNE, Jean-Claude VALLIER, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Christiane ACANFORA,
Alain BOYOD excusé a donné pouvoir à Christiane ACANFORA,
Laurent CELCE excusé a donné pouvoir à Alain MANIVEL,
Mallorie BOURGOGNE excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT
Jean BANAL excusé a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET
Françoise BELLANGER excusée a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET
Lamia CONTRUCCI excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT
Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT

ORDRE DU JOUR : Modification des droits d'inscription 2020-2021 en raison de la crise sanitaire

En raison de la crise sanitaire, et des mesures gouvernementales, depuis la rentrée scolaire du mois de septembre 2020, les conditions d'accueil des élèves de l'Ecole d'Arts ont connu des modifications.

- Du 7 septembre au 17 octobre les cours ont pu être dispensés normalement,
- Pendant la période de confinement du 2 novembre au 15 décembre, l'ensemble des cours individuels ont été dispensés en visioconférence, par contre, les cours de chant choral, le jardin musical et les ateliers collectifs n'ont pas pu être dispensés. Quelques cours ont pu être donnés du 15 au 19 décembre avant les vacances scolaires.

- Depuis le 4 janvier, seuls les cours individuels pour les enfants ont lieu en présentiel, les cours adultes se font en visioconférence, les cours de chant choral, le jardin musical, le théâtre et les ateliers collectifs n'ont pas repris.

Le Président propose de tenir compte de cette situation (période de confinement ou prescriptions liées aux mesures gouvernementales) il est proposé de modifier les tarifs de l'année scolaire 2020/2021 en fonction des situations détaillées ci-dessous :

- Semaines pendant lesquelles les cours sont organisés avec la mise en place d'un lien pédagogique en distanciel (utilisation d'outils numériques), il est proposé une remise de 50% du tarif pour le tarif Instrument/Chant + pratiques collectives.
- Semaines pendant lesquelles les cours sont annulés : remise de 100% du tarif.

Ces modifications de tarifs s'effectueront sous forme de régularisation du trimestre précédent. De ce fait, l'application de cette proposition engendrera une perte financière d'environ 1 700 euros par trimestre. Cette perte sera minorée par la diminution des frais de déplacements des professeurs (cours en distanciel).

Le Bureau qui s'est réuni le 8 mars 2021, a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la modification des droits d'inscription 2020-2021 tel que mentionné dans l'arrêté du Président du 03/06/2020.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 24 + 8 pouvoirs	Pour : 32	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210322-De38_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Affichage : 31/03/2021

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES